

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2016**

Les membres du conseil municipal, convoqués le 9 février 2016 par Vincent DUCREUX, Maire, se sont réunis sous sa présidence le 19 février 2016 à 20 h 30.

Absents excusés : Cécile BASTY procuration à Laure EBOLI
Pascale ROCHETIN procuration à Denise GAMET
Olivier LARGERON procuration à Christian SEUX
Anne TISSOT, Estelle BERGER

INFORMATIONS DU MAIRE

I - ATTRIBUTION DU MARCHE EAU ET ASSAINISSEMENT DE MONTBOISIER :

Le maire a informé l'assemblée de l'attribution du marché de réfection des réseaux d'eau potable et d'eaux usées de Montboisier à l'Entreprise SEETP- ROBINET pour un montant de :

- Eau potable	205 585 €
- Eaux usées.....	112 786 €
- Eaux pluviales	31 594 €

TOTAL 349 965 €

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne devrait se prononcer le 25.02.2016 sur l'octroi d'une subvention de l'ordre de **76 000 €** pour soutenir le projet de séparation des eaux usées et des eaux pluviales.

2 - PLAN LOCAL D'URBANISME

Le maire a informé le conseil municipal du report de l'enquête publique initialement prévue en mars 2016. En effet, le projet de PLU devra être ré-arrêter à la suite d'une demande formulée par la Direction Départementale des Territoires et bien que les autres Personnes Publiques Associées à la révision du projet de PLU aient rendu un avis favorable avec ou sans prescriptions.

La commission urbanisme se réunira prochainement pour examiner ces avis afin que le dossier mis à l'enquête soit sécurisé au plan juridique.

3 - REFONTE DU SITE INTERNET

Dix ans après sa mise en service, le site internet mérite une refonte afin, d'une part, de revoir sa charte graphique, et d'autre part, de l'inscrire dans les mutations actuelles du WEB, notamment la consultation à partir de smartphones et tablettes.

Le coût global de ce projet est évalué à 470 € H.T. pour la création d'un nouveau graphisme et 2 650 € H.T. pour le développement du site. Le projet graphique sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

4 - REMISE D'HONORAIRES

Le maire a informé le conseil municipal du résultat de la démarche qu'il avait engagée auprès du notaire de la commune afin d'obtenir la réduction de la commission inscrite dans l'acte relatif au droit de préemption urbain du terrain des Trois Pins. Ce dernier a accepté de pratiquer une remise d'honoraires sur tous les actes à venir qui seront passés dans son étude, à concurrence de 11 609 €

FINANCES COMMUNALES

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le compte administratif de la commune et de ses services annexes transmis préalablement à l'assemblée comporte, outre les documents comptables, un rapport de synthèse, divers ratios et états détaillés des dépenses des principaux équipements de la commune. Les comptes présentés à l'assemblée sont les suivants :

* BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement

Dépenses :

- charges à caractère général	457 384 €
- charges de personnel	910 068 €
- charges de gestion courante.....	320 189 €
- frais financiers	5 305 €
- charges exceptionnelles.....	273 €
- opérations d'ordre.....	118 220 €

1 811 439 €

Recettes :

- atténuation de charges.....	11 107 €
- produit des services dont remboursement personnel des budgets annexes	195 033 €
- impôts et taxes	1 218 823 €
- dotations – subventions.....	789 462 €
- produit de gestion.....	61 042 €
- produits exceptionnels	56 328 €
- opérations d'ordre.....	38 383 €

2 370 178 €

Résultat	558 739 €
Excédent antérieur	504 066 €

Soit un résultat avant prélèvement de	1 062 805 €
Prélèvement pour financement des investissements en cours.....	- 600 000 €

Résultat à reporter sur l'exercice 2016..... 462 805 €

Ce résultat correspond au fonds de roulement (*et non à un bénéfice*). Il permet à la commune d'assurer ses échéances, notamment dans l'attente du versement des dotations et subventions, sans recours à une ligne de trésorerie dont les frais financiers représenteraient une charge supplémentaire.

Section d'Investissement

Dépenses :

- remboursement emprunts (capital)	47 358 €
- espaces verts – forêt	9 102 €
- Equipements sportifs et jeux enfants.....	114 982 €
- matériel - mobilier – véhicules- informatique.....	52 562 €
- grosses réparations bâtiments publics- cimetière	66 353 €
- voirie et réseaux.....	220 035 €
- éclairage public.....	37 279 €
- réserve foncière les Trois Pins	438 410 €
- bibliothèque-médiathèque-salles associatives.....	544 140 €
- urbanisme honoraires révision PLU	3 180 €
- travaux en régie et opération d'ordre	8 764 €
- vente terrain - matériel.....	29 619 €

1 571 784 €

Recettes :

- autofinancement	670 000 €
- F.C.T.V.A.....	77 584 €
- Taxe aménagement.....	17 317 €
- subventions.....	397 035 €
- amortissement	39 895 €
- opérations d'ordre.....	78 324 €
- excédent années antérieures.....	1 574 591 €

2 854 746 €

Excédent à reporter pour financement des projets en cours : 1 282 962 €

Bibliothèque – voirie – aménagement impasse Mairie – toiture église – réserve foncière- informatique écoles

* BUDGETS ANNEXES

U - EAU :

Section de fonctionnement :

Dépenses.....	276 693 €
Recettes.....	266 603 €
Excédent années antérieures	86 120 €
soit un excédent à reporter de	76 030 €

Section d'investissement :

Dépenses.....	324 052 €
Recettes.....	125 624 €
Excédent années antérieures	665 596 €
soit un excédent à reporter de.....	467 168 €

destiné au financement du renouvellement des réseaux

V - ASSAINISSEMENT :

Section de fonctionnement :

Dépenses.....	156 195 €
Recettes.....	162 884 €
Excédent années antérieures	171 778 €
soit un excédent à reporter de.....	178 467 €

Section d'investissement :

Dépenses.....	29 732 €
Recettes.....	57 373 €
Excédent années antérieures	224 463 €
soit un excédent à reporter de.....	252 104 €

destiné aux travaux de séparation des réseaux eaux usées et eaux pluviales

W - CAMPING :

Section de fonctionnement :

Dépenses.....	108 786 €
Recettes.....	94 428 €
Excédent années antérieures	30 714 €
soit un excédent à reporter de.....	16 355 €

Section d'investissement :

Dépenses.....	
Recettes.....	26 447 €
Excédent années antérieures	87 019 €
soit un excédent à reporter de.....	113 466 €

X - CINEMA :

Section de fonctionnement :

Dépenses.....	97 798 €
Recettes.....	110 426 €
Excédent années antérieures	7 073 €
soit un excédent à reporter de.....	19 701 €

Section d'investissement :

Dépenses.....	17 614 €
Recettes.....	23 966 €
Excédent année antérieure.....	2 181 €
soit un excédent à reporter de.....	8 533 €

Le Maire ayant quitté la salle comme le veut le Code Général des Collectivités Territoriales, le compte administratif 2015 de la commune et de ses services annexes a été adopté, à l'unanimité, sous la présidence de Christian SEUX, adjoint aux finances.

COMPTE DE GESTION 2015

Le conseil municipal a constaté la conformité des comptes de la commune avec les comptes de gestion du Receveur Municipal de la Trésorerie de Saint-Etienne Banlieue.

AFFECTATION DES RESULTATS ET TAUX D'EPARGNE

En fonction des résultats qui sont positifs, l'assemblée a décidé, à l'unanimité, d'affecter 600 000 € au financement des investissements en cours. Ce prélèvement permet à la commune d'assurer le renouvellement des équipements, matériels, réseaux et l'entretien du patrimoine communal sans recours à l'emprunt. Le taux d'épargne de l'exercice 2015 s'élève à 28,77 %.

INDEMNITES DU MAIRE

En application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1^{er} janvier 2016, dans les communes de moins de 1000 habitants, les indemnités de fonction du maire sont fixées à titre automatique au taux plafond sans délibération du conseil municipal. Dans les communes de 1000 habitants et plus, les indemnités de fonction du maire sont également fixées à titre automatique au taux plafond sans délibération du conseil municipal. Toutefois, à la demande du maire et par délibération, celui-ci peut demander à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur. Suivant la proposition faite par le maire, le conseil municipal a décidé de reconduire la décision prise en début de mandat qui prévoit que l'indemnité mensuelle du maire est réduite de 25 %, soit 1087 € net.

FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC

Le conseil municipal a approuvé la proposition faite par le Maire en vue de solliciter le soutien financier de l'Etat sur les investissements en cours compte tenu des délais très courts qui sont impartis pour pouvoir prétendre à un financement. Les demandes porteront sur des projets susceptibles d'être réalisés très rapidement notamment, l'aménagement et l'accès des abords de la bibliothèque, l'acquisition du mobilier et de matériel informatique, la rénovation de la toiture de l'église.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La SCI l'Etang du Pêcher souhaite installer une barrière avec portail pour délimiter sa propriété qui est riveraine de la Place du 19 mars 1962. Compte tenu que la propriété communale s'étend de l'autre côté de l'espace vert, l'autorisation ne peut être délivrée que dans l'hypothèse où la commune autorise une occupation privative du domaine public moyennant le paiement d'une redevance.

Le conseil municipal a autorisé cette occupation à titre précaire et fixé le montant de la redevance à 420 € par an

VOIES ET RESEAUX

PROJET D'AMENAGEMENT IMPASSE DE LA MAIRIE ET ABORDS DE LA BIBLIOTHEQUE :

CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE :

Le projet d'aménagement de l'impasse de la Mairie et des abords de la bibliothèque fait actuellement l'objet d'une consultation des entreprises jusqu'au 3 mars 2016. Afin d'assurer le suivi et la coordination du chantier, le conseil municipal a décidé de confier une mission complémentaire de maîtrise d'œuvre au Bureau SOTREC. Le montant de la rémunération sera calculé sur la base d'un taux de rémunération de 2,54 % sur le montant prévisionnel des travaux.

RESEAUX SECS :

Le SIEL a étudié le projet global de dissimulation et de renforcement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications dans l'impasse de la Mairie ainsi que les éclairages extérieurs de la médiathèque sous l'auvent et des jeux de boules.

Le programme qui a été approuvé par l'assemblée est évalué à 45560 € à la charge de la commune :

Détail	Montant H.T. Travaux	%	Participation commune
Dissimulation réseau électrique – Impasse de la Mairie	33 820 €	55	18 601 €
Renforcement réseau électrique poste – route de la Semène	21 970 €	0	0
Dissimulation télécom – impasse de la mairie	11 520 €	75	8 640 €
Eclairage impasse de la mairie + parking	9 628 €	78	7 510 €
Eclairage auvent médiathèque 20 lux	3 554 €	78	2 772 €
Eclairage terrain de pétanque	10 304 €	78	8 037 €
TOTAL	90 796 €		45 560 €

RESEAUX D'EAU POTABLE – 4^{EME} TRANCHE :

La rénovation du réseau d'eau potable se poursuit conformément à la prévision établie lors du diagnostic en 2013/2014. Après le renouvellement du réseau sur le secteur de Montboisier qui se déroulera cette année, la 4^{eme} tranche concernera le réseau qui relie le réservoir principal du Grand Bois au réservoir des Chomeys.

Pour réaliser ce projet, le conseil municipal, par 21 voix pour et 2 abstentions, a décidé de confier au bureau d'ingénierie MTD, une mission de maîtrise d'œuvre complète basée sur une rémunération de 3,5 % pour un programme évalué à 450 000 € dans le diagnostic, mais qui sera plafonnée à 15000 € dans le cas où les offres seront supérieures à l'estimation.

ENVIRONNEMENT

PROJET RTE :

Dans le cadre de la reconstruction de la ligne haute tension Pratclaux/la Rivière, la Société RTE doit mettre en place des mesures compensatoires qui visent à compenser les effets négatifs de la réalisation du projet pour l'environnement.

Ainsi RTE envisage la mise en œuvre des mesures compensatoires en faveur des milieux forestiers et de la biodiversité sur le site de l'Ondenon (site natura 2000) situé pour partie sur la commune de Saint-Genest-Malifaux. Le principe étant que les parcelles acquises par RTE puissent par la suite être rétrocédées aux collectivités locales, à titre gracieux.

L'assemblée a confirmé son accord de principe sur cette éventuelle rétrocession.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE PROCHE DU BARRAGE :

Madame EPALLE, propriétaire d'une parcelle de 625 m² près du barrage, cadastrée sous le n° 41 section BL, a proposé à la commune le rachat de ce terrain au prix de 1 € le m². Le conseil municipal a accepté cette offre compte tenu de la localisation de la parcelle non loin du mur du barrage et à proximité des chemins de randonnée.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

En décembre 2013, les communes avaient choisi, pour exercer leur mission de contrôle des installations d'assainissement autonome, de se regrouper au niveau intercommunal afin de lancer un marché de services à bon de commandes. Le bureau HOLOCENE avait été choisi comme prestataire de service pour réaliser cette mission avec un barème préétabli.

Le marché étant arrivé à échéance, il convient de relancer le groupement pour poursuivre cette mission. Le conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention qui organise le groupement de commande avec la commune de St-Julien-Molin-Molette désignée comme coordonnateur du groupement.

AFFAIRES SPORTIVES

La commune a accepté d'accueillir deux manifestations sportives de grande ampleur :

- **Raid Nature 42** organisé par le comité départemental olympique le 18 septembre 2016
- **Compétition Nationale d'Escalade poussins et benjamins** organisée par la FFME et le club Canton'grimp, le 3 juillet 2016.

L'accueil de ces compétitions est rendu possible par la qualité des installations sportives de la Croix de Garry et par l'environnement général de la commune (hébergements, produits locaux, commerces).

ADMINISTRATION GENERALE

Le conseil municipal a renouvelé son adhésion au service de dématérialisation des marchés publics mis en place par le Département. Ce service proposé gratuitement aux communes permet de publier les marchés sur une plateforme à laquelle les entreprises ont accès.

PERSONNEL COMMUNAL

CREATION D'UN EMPLOI DE BIBLIOTHECAIRE :

Afin d'assurer l'ouverture de la nouvelle bibliothèque médiathèque et de conforter l'équipe des bénévoles existante dans ses missions, le conseil municipal a décidé de créer un emploi d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques de catégorie B, dans le cadre des emplois de la filière culturelle.

Celui-ci fera prochainement l'objet d'une publication auprès du Centre de Gestion de la Loire auquel la commune est affiliée de droit.

La Communauté de Communes des Monts du Pilat sera aussi sollicitée afin que cet emploi soit mutualisé au niveau intercommunal afin de bénéficier d'une aide départementale de 50 % sur la rémunération, pendant 3 ans.

EMPLOIS SAISONNIERS :

Comme chaque année, 16 emplois saisonniers, d'une durée de 15 jours, seront proposés aux jeunes de la commune pour faire face au surplus d'activité en saison estivale et pallier au remplacement du personnel en congés (services techniques, relevés compteurs/service des eaux et camping).

QUESTIONS DIVERSES

AGENDA

Animation municipale : Carnets de voyages - Arménie le 10 mars à 20H30

Commémoration du 19 mars 1962 : rassemblement le 13 mars à 10H30

RAPPEL DES REUNIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Travaux	01 mars 18H30
Culture-Animation	04 mars 20H00
Education	16 mars 20H00
Urbanisme	25 mars 14H00
Finances	23 mars 18H30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21H45.